



# SYANE

Comité de Pilotage du 21 septembre 2015

**Réseau départemental d'infrastructures de charge pour  
véhicules électriques et hybrides**

-----  
**4<sup>eme</sup> réunion du COPIL**



SYNDICAT DES  
ÉNERGIES ET DE  
L'AMÉNAGEMENT  
NUMÉRIQUE DE  
LA HAUTE-SAVOIE



## Sommaire

- 1) Information sur l'avancement du projet
- 2) Point sur l'interopérabilité
- 3) Propositions et prochaines étapes

### 1) Information sur l'avancement du projet

- Rappel du contexte
- Rappel des éléments du projet
- Les transferts de compétence
- La concertation avec les autres syndicats

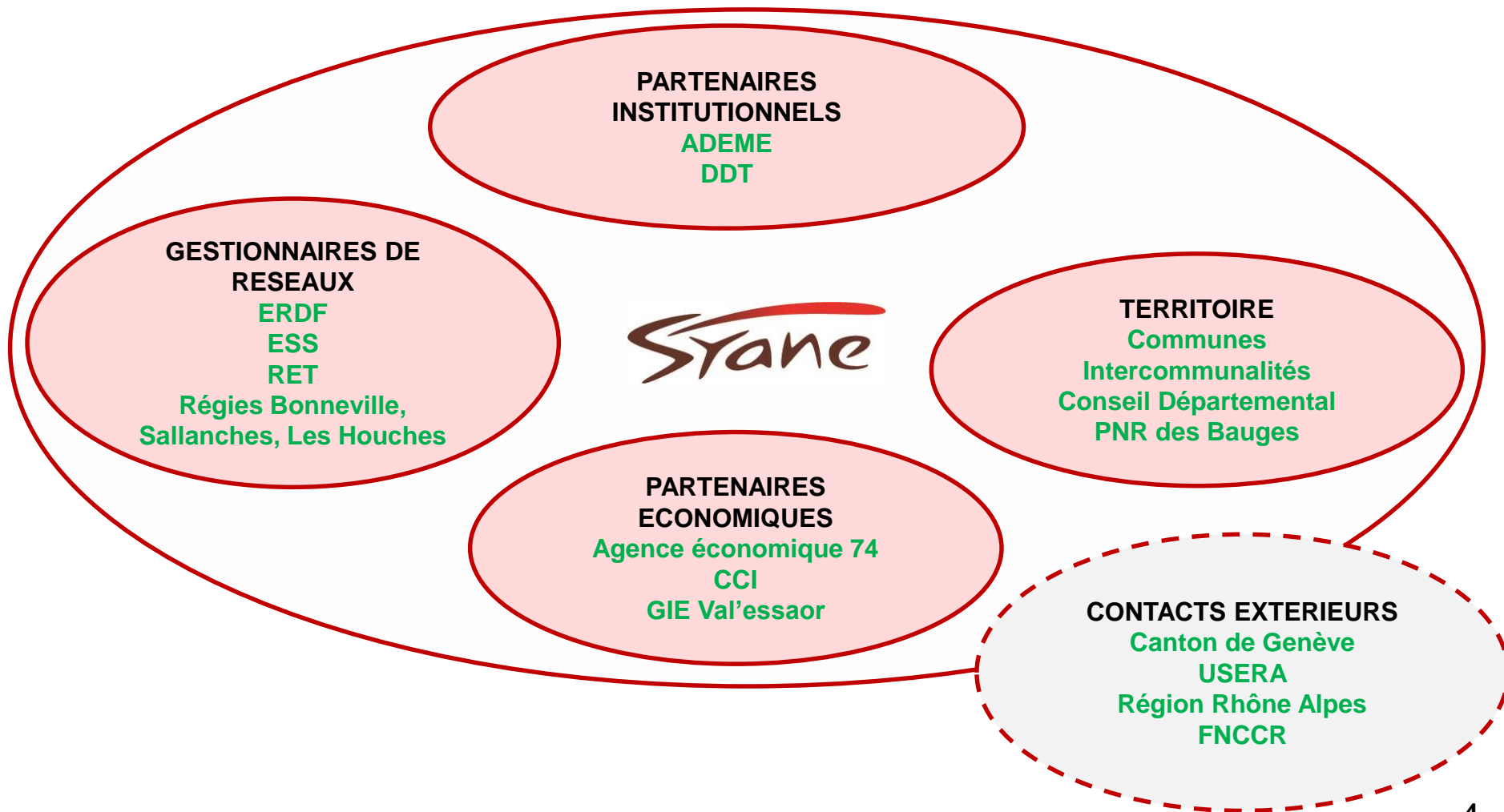
### 2) Point sur l'interopérabilité

### 3) Propositions et prochaines étapes

# 1 - Rappel du contexte



## ■ La gouvernance du projet



## ■ Décisions prises par le Comité de pilotage

### • 16 Septembre 2014

- Validation des résultats de l'étude d'opportunité, du périmètre départemental de l'étude
- Lancement de l'étude de faisabilité

### • 24 novembre 2014

- Validation des résultats de l'étude de faisabilité
- Validation du calendrier du projet
- Proposition d'engager le SYANE dans le projet, de déposer un dossier de financement à l'AMI de l'ADEME

### • 7 Juillet 2015

- Validation des principes de sélections des emplacements
- Réflexions sur la tarification
- Proposition de concertation avec les autres syndicats de Rhône-Alpes

# 1 – Rappel du contexte



## ■ Avancement

- **Décembre 2014** : l'engagement du SYANE dans le projet est validé par le comité
- **Février 2015** : modification des statuts (nouvelle compétence optionnelle)
- **Mars 2015** : adoption des conditions d'exercice de la compétence par le bureau

⇒ **Mars 2015 : le SYANE obtient le concours financier de l'Etat dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir opéré par l'ADEME**

1,5 M€ d'aide sur 3,8 M€ d'investissements

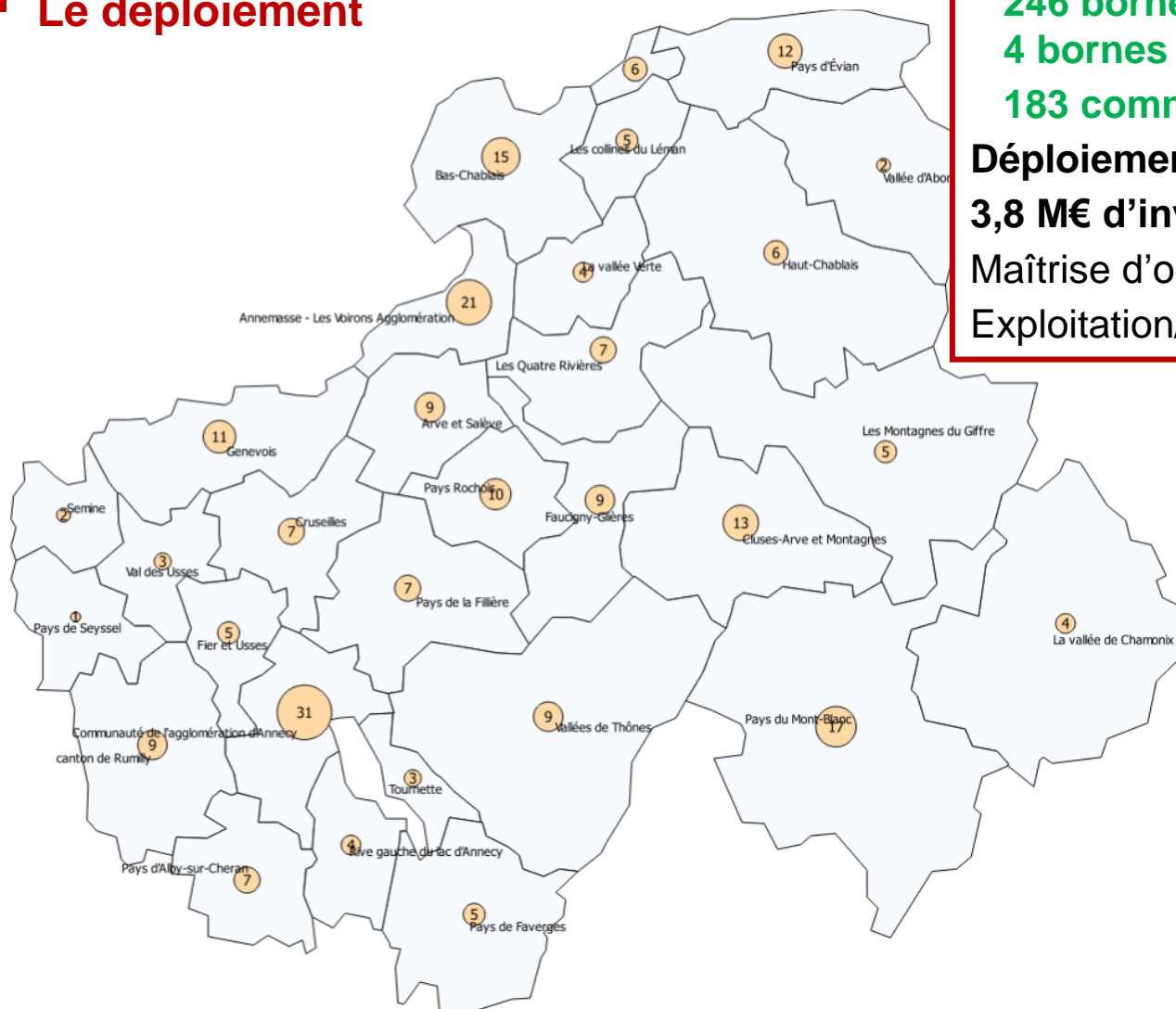


- **Depuis mars** :
  - réunions d'information et de concertation avec les intercommunalités, et communes pour le transfert de compétence optionnelle, pour identifier les emplacements des bornes, organiser le déploiement du service...
  - préparation des cahiers des charges (travaux, exploitation, etc.)
  - schéma directeur départemental

# 1 – Rappel des éléments du projet



## ■ Le déploiement



**250 bornes**

**246 bornes accélérées (7/22kW)**

**4 bornes rapides (50kW)**

**183 communes couvertes**

**Déploiement en 2 ans**

**3,8 M€ d'investissements**

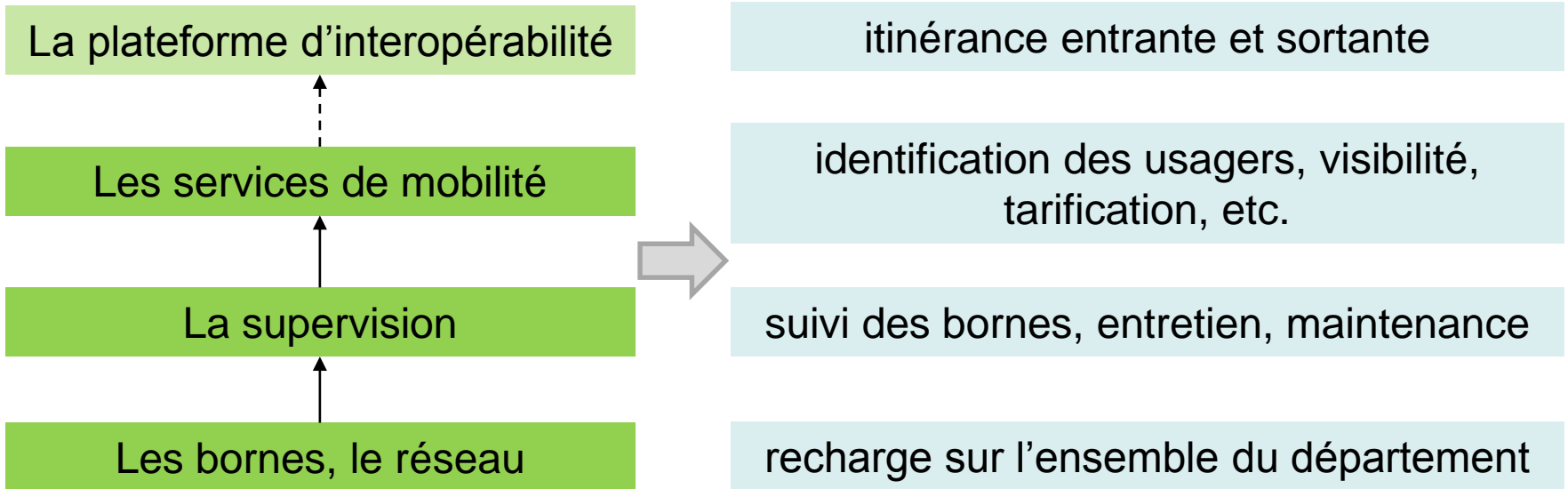
**Maîtrise d'ouvrage: SYANE**

**Exploitation/commercialisation : SYANE**

# 1 – Rappel des éléments du projet



## ■ Le service



## ➔ Un service de recharge

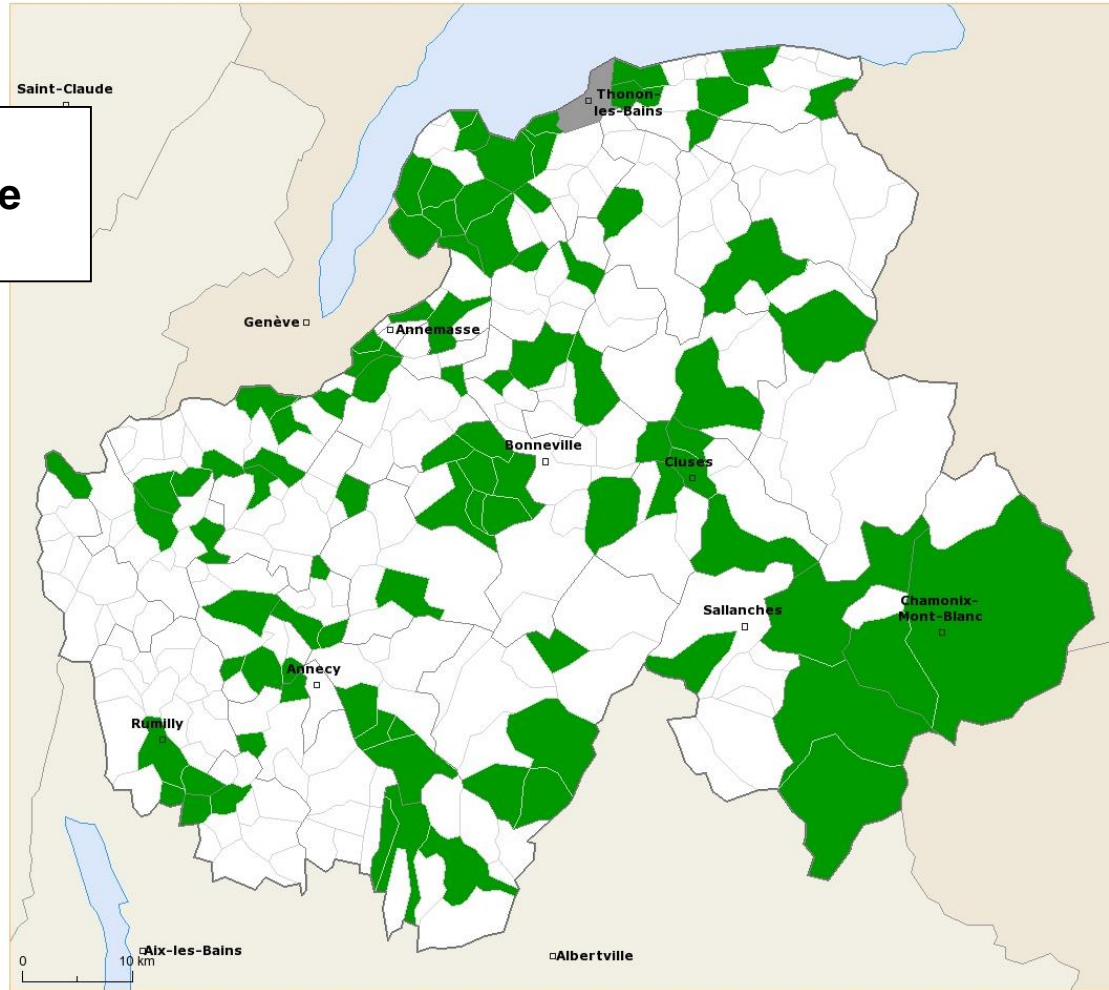
- Accessible à tous
- Ouvert (interopérabilité, itinérance, services de mobilité)
- Une offre payante, soutenue par les collectivités pour assurer l'équilibre de fonctionnement les premières années



# 1 – Les transferts de compétence



92 communes  
au 14 septembre  
2015



- ➔ 92 communes représentant 98 bornes du projet de déploiement prévisionnel
- ➔ Présentation du projet aux collectivités: 17 EPCI et 3 communes rencontrées

# 1 – La concertation avec les autres syndicats



- Action politique commune à 5 syndicats -> groupement de commande

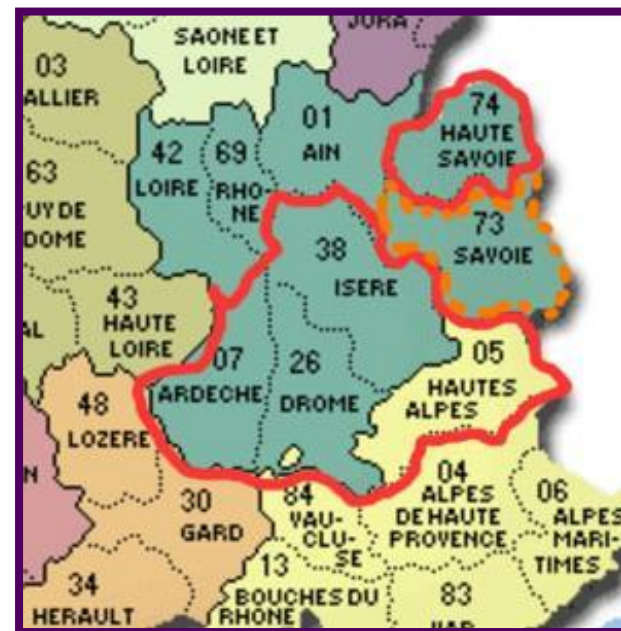


- **Les objectifs**

- ➔ Mutualiser la demande et les prestations
- ➔ Utiliser des technologies cohérentes pour faciliter la recharge des utilisateurs
- ➔ Faciliter l'itinérance entre les réseaux locaux

- **L'organisation**

- ➔ Coordonnateur : SYANE
- ➔ Le SDES lancera son marché (sur la même base)
- ➔ Lancement du marché: début octobre 2015





## Sommaire

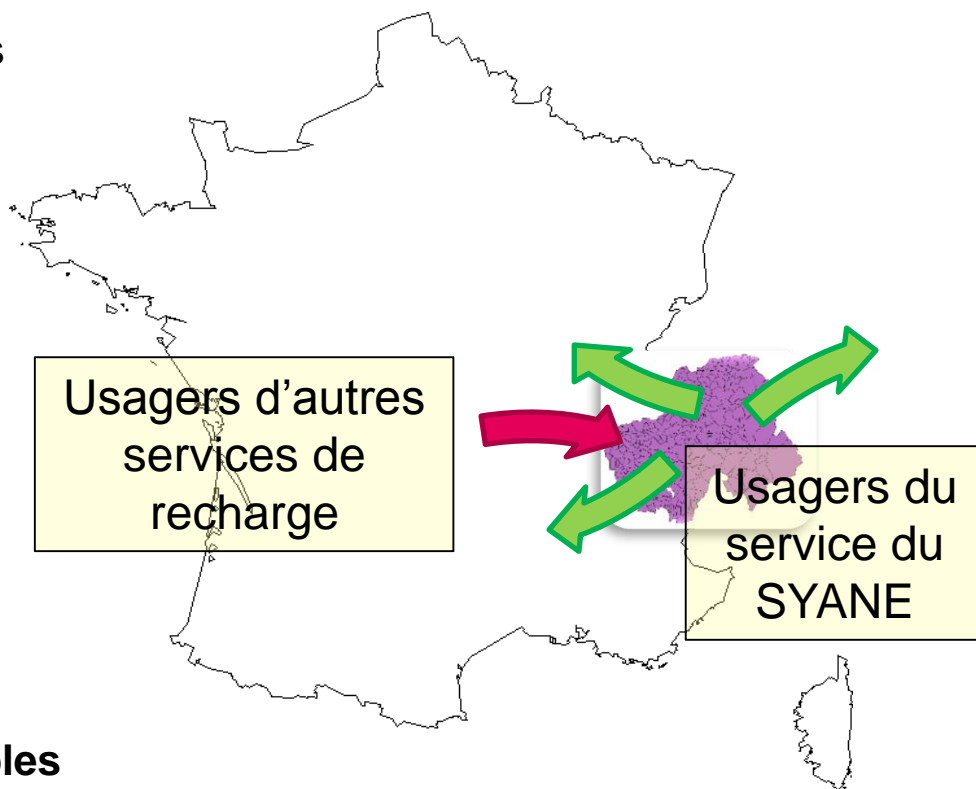
- 1) Information sur l'avancement du projet
- 2) Point sur l'interopérabilité**
- 3) Propositions et prochaines étapes

## 2 – L'interopérabilité- définitions



### ■ L'interopérabilité : pour ouvrir le service à d'autres périmètres et d'autres abonnés

- **L'interopérabilité** : Gérer les échanges entre opérateurs pour permettre
  - ➔ Aux abonnés d'autres services de recharge de se recharger sur le réseau du SYANE (**itinérance entrante**)
  - ➔ Aux abonnés du service du SYANE de se recharger sur d'autres réseaux (**itinérance sortante**)
- **Deux axes de développement possibles**
  - ➔ Créer des échanges directs avec d'autres opérateurs
  - ➔ Passer par une plateforme en charge de la gestion de ces échanges



## 2 – L'interopérabilité- définitions



### ■ Quelle interopérabilité pour le projet du SYANE?

- **Prévu dans le projet :**
  - Recours à une plateforme d'interopérabilité
  - Permettre la recharge d'utilisateurs occasionnels non abonnés
- **L'interopérabilité en France : GIREVE-** une plateforme en place
  - Un périmètre national et des partenariats avec d'autres plateformes européennes
  - Un accord GIREVE- FNCCR: Une proposition d'expérimentation gratuite de la plateforme GIREVE en 2016
- **La question de l'interopérabilité avec les pays voisins (Suisse et Italie)**

➔ **Présentation de GIREVE par Mr Lebrun (président de GIREVE)**

## 2 – L'interopérabilité avec la Suisse



### ■ Des échanges pour une interopérabilité transfrontalière plus facile

- **Les grandes plateformes d'interopérabilité européennes (GIREVE, Hsubject, etc.) sont peu présentes en Suisse**
- **Des échanges directs existent autour d'initiatives Suisses**
  - ➔ Le projet RIdeRE porté par le CREM autour de l'application EVroam
    - Objectif du projet: standardiser, à une échelle inter-cantonale, l'accès aux bornes de recharge des véhicules électriques
    - Elargissement à un projet de mobilité électrique transfrontalière (France, Italie, Suisse) avec certaines Communautés de Communes
  - ➔ Le projet d'études et de déploiement d'IRVE du canton de Genève
- **Proposition: mettre en place une interopérabilité directe pour faciliter l'accès à la recharge pour les frontaliers**
  - ➔ Une interopérabilité directe pour réduire les coûts d'itinérance et répondre à des besoins réguliers
  - ➔ Des opportunités de financement dans le cadre du programme de coopération interreg

1) Information sur l'avancement du projet

2) Point sur l'interopérabilité

**3) Propositions et prochaines étapes**

- **Convention avec GIREVE**
- **Projet d'interopérabilité transfrontalière avec la Suisse**
- **La coopération avec les syndicats du groupement**
- **Prochaines étapes et planning**

## 3 – Propositions au comité de pilotage



### ■ Proposer la signature d'une convention avec GIREVE

#### • Le contexte :

- Un engagement pris (ADEME): intégration du réseau SYANE à une plateforme d'interopérabilité
- Une absence d'autre plateforme d'échelle significative sur le territoire Français
- Un accord existant entre GIREVE et la FNCCR permettant l'expérimentation de la plateforme en 2016

➔ Proposer au bureau la signature d'une convention avec GIREVE



## 3 – Propositions au comité de pilotage



### ■ Proposer le lancement d'un projet interreg France-Suisse

- **Les objectifs :**

- Mettre en place une interopérabilité effective entre la France et les Cantons frontaliers Suisses
- Faciliter la recharge des frontaliers

- **Les partenaires :**

- Le CREM
- Le Canton de Genève

- **Soumise à l'obtention de conditions de financement favorables**

- Programme interreg

➔ **Poursuivre la concertation avec la Suisse en vue du lancement d'un projet pour une interopérabilité transfrontalière effective dans le cadre d'un programme interreg**

### 3 – Propositions au comité de pilotage



#### ■ La coopération avec les syndicats du groupement - comités de pilotage

- **Les opportunités/ réflexions sont à mener en lien avec le groupement de commande**
  - Quel pilotage pour les services mutualisés?
  - Quels échanges effectifs entre réseaux?
  - Quelle cohérence sur la tarification?
- **Un comité de pilotage spécifique sera mis en place pour le groupement**
- **La nécessité de créer des liens entre le comité de pilotage du groupement et le comité de pilotage du projet**

Le comité de pilotage du projet



Le comité de pilotage du groupement

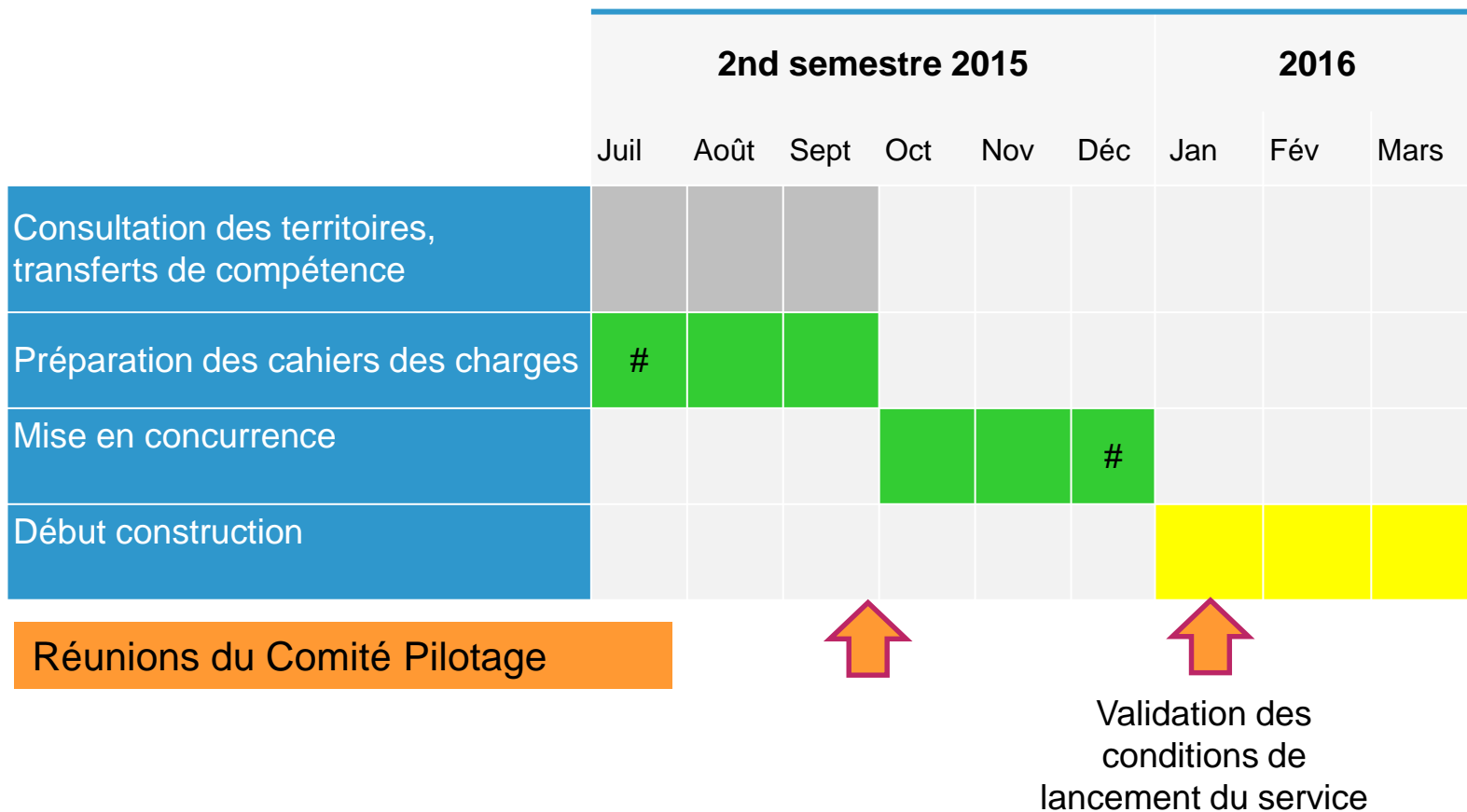
- Défini les orientations

- Soumet les sujets de réflexion
- Défini les modalités de mise en œuvre en fonction des orientations des membres

### 3 – Propositions au comité de pilotage



#### ■ Prochaines étapes et planning



➔ Prochain comité de pilotage : Janvier 2016



**Merci de votre attention.**

- **Mise en place et organisation d'un service** comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. (L.2224-37 du C.G.C.T.)
- **Les conditions d'exercice de la compétence** sont précisées dans un document, adopté par le Bureau du SYANE le 10 mars 2015
- **Les conditions financières**

Investissement	Coût global moyen d'une borne	Aides de l'ADEME	Contribution pour la collectivité
Borne de charge accélérée	13 000€	6 000 €	<b>3 250 €</b>
Borne de charge rapide	42 500 €	12 000 €	<b>0 €</b>

Exploitation Contribution au déficit de fonctionnement du service	Participation du SYANE	Participation collectivité	Contribution pour la collectivité
Borne de charge accélérée	50 %	50 %	<b>Estimée à 450 € / borne /an les premières années</b>



## Le réseau intercharge (Hsubject)

- 1 borne en France
- 2 bornes en Suisse

